

## PROCES VERBAL N° 5

## **Ce PV comporte deux sections :**

- CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : Lundi 15 janvier 2024

**Présents:** Madame Claudette AGERT,

Messieurs José DUARTE, Daniel SALDANA,

Excusés: Messieurs Roland GENIEYS, Didier WALASZEK

Assiste: Madame Florence PIFFARD, référente administrative

Le Procès-Verbal n° 4 est lu et approuvé. Le Procès-Verbal n° 4 est validé par la C.F.T.I.S.

#### **PROCHAINE REUNION LE 12 FEVRIER 2024**

#### Glossaire:

**C.F.T.I.S.**: Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives **C.R.T.I.S.**: Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives **C.D.T.I.S.**: Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P.: Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C.: Attestation Administrative de Capacité

PV CDS: Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

**SYN:** Terrain Synthétique



## **PROCES-VERBAL N° 5**

# SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

<u>INFOS</u>: Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

### **RETOUR CFTIS pour classements validés**

#### PV CFTIS N° 06 du 25.01.2024 – INSTALLATIONS

#### MARSSAC SUR TARN - STADE DESIRE GACH - NNI 811560101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/10/2027.

#### MARSILLARGUES - STADE EDMOND ALLOUCH - NNI 341510101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 05/12/2033.

#### **MONTBARTIER - STADE PIERRE BRIAN - NNI 821230101**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 25/09/2033.

#### **MONTPELLIER - STADE BERNARD GASSET 02 - NNI 341720402**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux (T3 SYN) jusqu'au 01/04/2024.

#### PREIGNAN - STADE ALAIN VILLANUEVA - NNI 323310101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 14/11/2033.

#### **TOULOUSE - STADE MIRAIL COSEC - NNI 315551801**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 16/12/2033.

#### **VILLENEUVE LES MAGUELONE - STADE JOSEPH BLANC - NNI 343370201**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4SYN jusqu'au 20/11/2033.

#### **CASTRES - STADE PIERRE FABRE - NNI 810650501**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PSH jusqu'au 25/01/2034.

#### **LESPIGNAN - STADE ZIZOU VIDAL 2 - NNI 341350102**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 18/02/2028.

#### VIC LA GARDIOLE - COMPLEXE SPORTIF ST GEORGES - NNI 343330101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 07/06/2030.

#### **LODEVE - SALLE PIERRE RAMADIER - NNI 341429901**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 2 jusqu'au 30/06/2024.

## **DISTRICT DE L'ARIEGE**

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENTS
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
  - 4.1 Classements initiaux
  - 4.2 Confirmations de niveau de classement
  - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

## **DISTRICT DE L'AUDE**

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
  - 4.1 Classements initiaux
  - 4.2 Confirmations de niveau de classement
  - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

## **DISTRICT DE L'AVEYRON**

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
  - 4.1 Classements initiaux
  - 4.2 Confirmations de niveau de classement
  - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DU GARD LOZERE**

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
  - 4.1 Classements initiaux
  - 4.2 Confirmations de niveau de classement
  - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DU GERS**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### FREGOUVILLE - Stade LAURENT GARROS 1 - NNI 321340101

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 24.10.2023, et du document transmis :

Visite effectuée le 14.11.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.01.2034

#### FREGOUVILLE – Stade LAURENT GARROS 2 – NNI 321340102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 24.10.2023, et du document transmis :

Visite effectuée le 14.11.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU FOOT A8 PN</u> jusqu'au 15.01.2034

- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

#### PREIGNAN – Stade ALAIN VILLANUEVA – NNI 323310101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 25.06.2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 19.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 19.12.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 19.12.2023,
- Rapport Labosport en date du 14.11.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T5 SYN</u> et transmet la demande à la CFTIS pour décision

#### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### PREIGNAN – Parc des Sports aux MARRONNIERS 2 – NNI 323310102

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 23.06.2030

La Mairie nous informe que ce terrain est supprimé pour recherche archéologique,

### La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.01.2034

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

### 5. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DE LA HAUTE GARONNE**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

#### **TOULOUSE - Stade GIRONIS 3 - NNI 315550703**

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 29.08.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 13.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 19.12.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 31.07.2014,
- Rapport Labosport en date du 23.11.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T4 SYN</u> et transmet la demande à la CFTIS pour décision

#### **TOULOUSE – Stade MIRAIL COSEC – NNI 315551801**

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 16.12.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 13.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20.12.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 13.12.2023,
- Rapport Labosport en date du 20.11.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T4 SYN</u> et transmet la demande à la CFTIS pour décision

#### **TOULOUSE – Stade La Zone Verte LA RAMEE 5 – NNI 315570405**

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 29.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 13.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20.12.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 18.05.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T4 PN</u> jusqu'au 15.01.2034

#### 1.3 Changements de Niveau de classement

#### **TOULOUSE - STADE SARCOS N°1 - NNI 315550801**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 10.05.2031 L'installation d'éclairage était classée en niveau E6 jusqu'au 30.09.2023

Pour faire suite à l'affectation des vestiaires à l'installation SARCOS N°2 NNI 315550802, cette installation ne bénéficie plus de vestiaires.

La Commission propose le classement de cette installation en <u>niveau T7 PN</u> jusqu'au 10.05.2031

#### **TOULOUSE - STADE SARCOS N°2 - NNI 315550802**

Cette installation est classée en niveau T7 SYN jusqu'au 14.12.2028 L'installation d'éclairage était classée en niveau E7 jusqu'au 16.04.2017

La Commission prend note d'une demande de changement de classement transmise par mail de Mr Alban ROUMEC, Direction du bâtiment - Ville de TOULOUSE/TOULOUSE METROPLE du 17/01/2024 (à la demande du club Etoile Sportive Saint Simon) en niveau T4 SYN avec affectation à cette installation des vestiaires de l'installation STADE SARCOS N°1

Une visite de sur site le 12.01.2024 de Mr José DUARTE, membre de la CRTIS, permet de confirmer que les dimensions de l'aire de jeu sont de 100 m x 65 m

La Commission prend connaissance du PV d'essais en date du 2/01/2024 à la suite de la mise en service du nouveau revêtement en date du 01.11.2023 (Cf. PV essais)

Par ailleurs, la Commission note que le foncier disponible n'a pas permis lors du renouvellement/ extension du gazon synthétique de créer une aire de jeu de 105 m x 68m

En conséquence la Commission affecte les vestiaires du N°1 à cette installation et propose le classement de cette installation en <u>niveau T4 SYN</u> jusqu'au 01.11.2033

#### 2. RETRAIT DE CLASSEMENT

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

#### 5. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DES HAUTES PYRENEES**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

#### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### SEMEAC - Stade MUNICIPAL 2 - NNI 654170102

Cette installation était classée Niveau FOOT A8 PN jusqu'au 18.06.2023

La Mairie nous informe que ce terrain n'existe plus,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.01.2024

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

#### 5. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DE L'HERAULT**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### **VIC LA GARDIOLE – Complexe Sportif ST GEORGES – NNI 343330101**

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 08.06.2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN en date du 17.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 30.11.2023 par la CDTIS,
- Rapport Labosport en date du 21.10.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en *NIVEAU T6 SYN* et transmet la demande à la CFTIS pour décision

#### VILLENEUVE LES MAGUELONE – Stade HENRI VALLIER – NNI 343370202

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 21.09.2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 SYN en date du 17.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 17.11.2023 par la CRTIS,
- Rapport Labosport en date du 28.11.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 SYN jusqu'au 15.01.2034

#### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

#### MARSILLARGUES – Stade EDMOND ALLOUCH – NNI 341510101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07.07.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 SYN en date du 13.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20.12.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 13.12.2023,
- Rapport Labosport en date du 07.12.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T6 SYN</u> et transmet la demande à la CFTIS pour décision

VILLENEUVE LES MAGUELONE – Stade JOSEPH BLANC – NNI 343370201

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 25.01.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 17.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24.11.2023 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 14.12.2004,
- Rapport Labosport en date du 28.11.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T4 SYN</u> et transmet la demande à la CFTIS pour décision

#### 1.3 Changements de Niveau de classement

#### LESPIGNAN – Stade ZIZOU VIDAL 2 – NNI 341350102

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 18.02.2028

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 25.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25.04.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 25.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

#### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### PEZENAS – Stade MICHEL BATAL – NNI 341990201

Cette installation était classée Niveau T5 SYN jusqu'au 17.08.2024

Visite CRTIS le 04.01.22024, en présence service des sports, service technique de la ville de PEZENAS, l'aire de jeu représentant un danger pour les joueurs et officiels,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.01.2024

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

#### **LODEVE – Salle PIERRE RAMADIER – NNI 341429901**

Cette installation est classée Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 13.12.2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 2 en date du 04.01.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 04.01.2024 par la CRTIS,
- > PV CDS en date du 19.11.2012,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU FUTSAL 2</u> et transmet la demande à la CFTIS pour décision

#### 5. AFFAIRES DIVERSES

#### JACOU - Stade YVES MANDLER 2 - NNI 341200102

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 06.10.2033

Reçu A.A.C. en date du 05.12.2023,

### **DISTRICT DU LOT**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### ST GERMAIN BEL AIR - Stade MUNICIPAL N° 2 - NNI 462670102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 30.11.2023, et du document transmis :

Visite effectuée le 28.11.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU FOOT A8 PN</u> jusqu'au 15.01.2034

- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
  - 4.1 Classements initiaux
  - 4.2 Confirmations de niveau de classement
  - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

#### CABESTANY – Stade GERMANOR N° 3 – NNI 660280103

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 25.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 20.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 30.10.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 29.11.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 15.01.2034

#### CABESTANY – Stade GERMANOR N° 4 – NNI 660280104

Cette installation est classée Niveau Foot A8 PN jusqu'au 25.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 20.12.2023, et du document transmis :

Visite effectuée le 30.10.2023 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU FOOT A8 PN</u> jusqu'au 15.01.2034

#### 1.3 Changements de Niveau de classement

#### ST ESTEVE – Stade DES ALOES N° 3 – NNI 661720103

Cette installation est classée Niveau Foot A8 PN jusqu'au 22.03.2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 16.11.2023, et du document transmis :

Visite effectuée le 16.11.2023 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T7 PN</u> jusqu'au 15.01.2034, sous réserve de recevoir avant le 30.06.2024 l'A.A.C. ou l'A.O.P.

#### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

### 5. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DU TARN**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### **AIGUEFONDE – Complexe Sportif ALAIN GUIRAUD – NNI 810025501**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 PALISSADES SYN en date du 02.06.2023, et du document transmis :

Visite effectuée le 02.06.2023 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en <u>NIVEAU FOOT 5 PALISSADES SYN</u> jusqu'au 15.01.2034

### ST SULPICE LA POINTE – Complexe Sportif MOLETRINCADE – NNI 812710105 Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 17.11.2023, et du document transmis :

Visite effectuée le 23.11.2023 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en <u>NIVEAU FOOT A8 PN</u> jusqu'au 15.01.2034

### ST SULPICE LA POINTE – Complexe Sportif MOLETRINCADE – NNI 812710106 Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 17.11.2023, et du document transmis :

Visite effectuée le 23.11.2023 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en <u>NIVEAU FOOT A8 PN</u> jusqu'au 15.01.2034

- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

#### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

### 5. AFFAIRES DIVERSES

#### MARSSAC SUR TARN – Stade DESIRE GACH – NNI 811560101

Cette installation est classée Niveau T3 SYN jusqu'au 01.10.2027

Reçu photos bancs de touche joueurs en date du 20.12.2023

### **DISTRICT DU TARN ET GARONNE**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

#### **MONTBARTIER – Stade PIERRE BRIAN – NNI 821230101**

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 29.11.2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 16.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16.11.2023 par la CDTIS,
- Rapport Labosport en date du 08.09.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
  - 4.1 Classements initiaux
  - 4.2 Confirmations de niveau de classement
  - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

## SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

#### **DOCUMENTS A FOURNIR:**

#### **AVIS PREALABLE:**

- Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.
- Une Etude d'éclairage
- Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.
- Un Plan de masse (1/500ème)

#### **CLASSEMENT INITIAL (Foot A11):**

> Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CFTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

#### **CLASSEMENT INITIAL (Futsal):**

- Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.
- Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité
- Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.

#### **CONFIRMATION DE CLASSEMENT:**

Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.

## DISTRICT DE L'ARIEGE

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
  - 1.1 Classements initiaux
  - 1.2 Confirmations de niveau de classement
  - 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DE L'AUDE**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

#### LIMOUX – Complexe Sportif de l'AIGUILLE – NNI 112060102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.10.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 81 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.35
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 15.01.2026

#### LIMOUX – Stade DU CES – NNI 112060201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.10.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 79 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.33
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 15.01.2026

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### PEZENS - Complexe Sportif LES ARENES - NNI 112880101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 02.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.09.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 76 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.43
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 15.01.2026

#### SAISSAC – Stade MUNICIPAL – NNI 113670101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 24.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.11.2023
- Eclairement moven horizontal (EhM): 81 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.44
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 15.01.2026

- 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DE L'AVEYRON**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

#### ONET LE CHATEAU – Stade LE COLOMBIER N° 1 – NNI 121760401

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 156 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.46
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2028

#### ONET LE CHATEAU – Stade LE COLOMBIER N° 2 – NNI 121760402

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 186 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.35
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 15.01.2028

#### RIGNAC – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 121990102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.10.2023

- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 09.10.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 118 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.42
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 15.01.2028

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### RIGNAC – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 121990101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 11.07.2019

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 245 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.55
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2028

- 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DU GARD LOZERE**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

#### **BARJAC – Complexe Sportif PIERRE PASCAL – NNI 300290101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 165 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.50
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2028

- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DU GERS**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### L'ISLE JOURDAIN – Stade DU HOL 1 – NNI 321600101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 26.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 14.12.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 182 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- ➤ La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.29) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).
- $\succ$  La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.54) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 15.01.2026

- 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DE LA HAUTE GARONNE**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

#### NOE – Stade JACQUES ROUGE – NNI 313990101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 28.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 169 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.52
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2026

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### **MURET – Complexe Sportif NELSON PAILLOU 6 – NNI 313950306**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 27.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 193 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.50
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2026

#### PIBRAC - Stade DE LA CASTANETTE - NNI 314170301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 06.12.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 200 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.48
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2026

#### 1.3 Changements de niveau de classement

#### BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 5 – NNI 310690205

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15.09.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 183 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.46
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2026

#### **TOULOUSE – Stade GIRONIS 2 – NNI 315550702**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 22.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 18.12.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 150 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.50
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2028

- 2. **DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
- 3. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DES HAUTES PYRENEES**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### SEMEAC - Stade MUNICIPAL 1 - NNI 654170101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 21.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 185 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.56
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2026

- 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DE L'HERAULT**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

#### SUSSARGUES – Stade JULES RIMET 2 – NNI 343070102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.12.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 206 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.48
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2028

#### VILLENEUVE LES MAGUELONE – Stade JOSEPH BLANC – NNI 343370201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date 17.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 125 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.32
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 15.01.2028

#### VILLENEUVE LES MAGUELONE – Stade HENRI VALLIER – NNI 343370202

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Foot réduit et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date 17.11.2023

- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 76 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.30
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en <u>Niveau</u> <u>E-entrainement</u> jusqu'au 15.01.2026

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### **GRABELS – Stade SERGE OLTRA – NNI 341160201**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 29.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.12.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 144 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2026

#### SERIGNAN – Complexe Sportif MARCEL AITA 1 – NNI 342990101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 21.09.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 133 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.57
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 15.01.2028

#### VIAS – Stade GABY CASTEL – NNI 343320101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 19.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 122 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.19
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 15.01.2026

### 1.3 Changements de niveau de classement

#### BASSAN – Stade MUNICIPAL – NNI 340250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 22.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 144 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.50
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2026

#### MARSILLARGUES – Stade EDMOND ALLOUCH – NNI 341510101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EEntrainement jusqu'au 16.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20.12.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 113 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.41
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ la valeur de l'Eclairement horizontal Moyen (113 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (Art 3.2.1 / 120 Lux minimum à la mise en service).

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 15.01.2026

#### PALAVAS – Stade LOUIS BAUMES 2 – NNI 341920102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 08.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.01.2024
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 224 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.50
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2028

#### ST JEAN DE VEDAS – Stade ETIENNE VIDAL 2 – NNI 342700102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 19.06.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.12.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 158 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.42
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2026

## ST MATHIEU DE TREVIERS – Complexe Sportif des CHAMPS NOIRS – NNI 342760201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15.05.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.01.2024
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 208 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.43
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2028

#### SUSSARGUES – Stade JULES RIMET 1 – NNI 343070101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.12.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 306 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.57
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E5</u> jusqu'au 15.01.2028

#### VIC LA GARDIOLE – Complexe Sportif ST GEORGES – NNI 343330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 25.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.12.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 124 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.29
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- $\succ$  La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.29) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).
- ➤ La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.54) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 15.01.2026

- 1. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 2. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DU LOT

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
  - 1.1 Classements initiaux
  - 1.2 Confirmations de niveau de classement
  - 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

## **DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES**

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
  - 1.1 Classements initiaux
  - 1.2 Confirmations de niveau de classement
  - 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

### **DISTRICT DU TARN**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### **ALBI – Stade LAGREZE 1 – NNI 810040601**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 19.12.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 171 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.52
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

## La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 15.01.2026

- 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

## **DISTRICT DU TARN ET GARONNE**

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

========

La Secrétaire Claudette AGERT Le Président C.R.T.I.S., L.F.O. Daniel SALDANA